

Service Jeunesse

Communauté de Communes du Val de l'Indre

Septembre 2009

PROJET PEDAGOGIQUE

Le projet pédagogique décline les objectifs éducatifs qui ont été fixés par le conseil communautaire dans sa séance du 8 octobre 2009. Pour l'adolescent accueilli dans les structures de la CCVI, quatre objectifs de développement ont été retenus : l'autonomie, la citoyenneté, la santé et la culture. Ainsi exposés dans le projet éducatif, ces objectifs servent de référence tout au long de l'action développée par les agents territoriaux en charge de l'accueil des jeunes.

Conformément à l'article R227-25 du code de l'action sociale et des familles il appartient au responsable du service jeunesse et aux animateurs de mettre en œuvre le projet éducatif.

Elaboré en concertation avec l'équipe d'animateurs, le projet pédagogique n'est pas une réécriture du projet éducatif ; il doit permettre de visualiser la cohérence et la progression entre les intentions affichées, les objectifs opérationnels et les projets concrets d'animation. Le projet pédagogique précise notamment :

- la nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil, et, lorsqu'il s'agit d'activités physiques ou sportives, les conditions dans lesquelles celles-ci sont mises en œuvre ;
- la répartition des temps respectifs d'activités ;
- les modalités de participation des mineurs ;
- les mesures d'adaptation pour les mineurs atteints de handicaps ;
- les modalités de fonctionnement de l'équipe ;
- les modalités d'évaluation de l'accueil ;
- les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.

Le projet éducatif et le projet pédagogique doivent être communiqués aux représentants légaux des mineurs avant l'accueil de ces derniers, ainsi qu'aux agents territoriaux assurant l'accueil des jeunes dans les structures de la CCVI.

Sommaire :

1. Contexte
2. La finalité éducative
3. Une éducation populaire
4. Objectifs pédagogiques sur l'année 2008-2009

Le service jeunesse :

1. Les moyens matériels et financiers

- 2. Les moyens humains
 - 2.1 L'animateur jeunesse
 - 2.2 L'animateur informateur jeunesse
 - 2.3 Le coordonnateur
- 3 La vie du service
- 4 L'évaluation

1 - Contexte

Depuis 1996, chaque commune a construit une politique jeunesse spécifique. Ce qui a mené peu à peu à une prise de conscience (technique et économique) de souhaiter rassembler les professionnels (isolés à l'époque), mutualiser et harmoniser les fonctionnements.

Dès 2006, la Communauté de Communes coordonne et établit un premier pas vers une prise de compétence complète en septembre 2009.

Située au sud de Tours et de son agglomération, la Communauté de Communes du Val de l'Indre regroupe 8 communes soit plus de 30 882 habitants. Économiquement important, grand territoire (plus de 30km de long), dynamique (plus de 300 associations à destination des jeunes)

Sont regroupées les Communes d'Artannes sur Indre, Monts, Montbazou, Esvres sur Indre, Truyes, Saint Branches, Sorigny, Veigné. L'ensemble de la CCVI regroupe 6500 jeunes et enfants de 6 à 25 ans (Plus de 3 300 pour les 6/13 ans, 2000 pour les 14/18 ans et 1200 pour les 18/24 ans)

Plusieurs constats :

- Difficultés pour les jeunes de se déplacer sur le territoire donc il faut une action jeunesse au plus proche d'eux
- Volonté de faire ensemble (associations, parents, écoles...)
- Privilégier l'information et la prévention
- Les professionnels en place éprouvent rapidement le besoin de se rencontrer et d'échanger. Ils sont isolés et avec différents employeurs

En Juin 2008, plusieurs problématiques restent en suspend : *une volonté d'augmenter la participation des jeunes, de travailler sur « l'image » des structures, d'augmenter le temps d'ouverture au public des structures, de mutualiser et d'harmoniser encore plus d'avantage les fonctionnements (difficultés de lisibilité) et de mettre en place des animations plus pertinentes.*

Pour cela, la CCVI devient compétente en Septembre 2009 et créer un service Jeunesse. Elle devient le seul opérateur à direction de ce public et dispose pour cela d'un Projet éducatif et d'un service (8 animateurs et 1 coordonnateur) :

- accueil, avec ou sans hébergement, de jeunes mineurs âgés de 14 ans ou plus, hors charges immobilières
- intervention d'animateurs dans les collèges auxquels sont rattachées les communes du territoire (collèges de Monts, Montbazou, Esvres et Cormery)
- animation et équipement d'un Point Information Jeunesse (PIJ) communautaire
- gestion d'un pôle coordination jeunesse communautaire à Artannes sur Indre.

L'objectif étant de faire vivre une animation à destination des 14-20 ans sur le territoire communautaire.

2 – Une politique au service des jeunes

Le rôle de l'animateur jeunesse est de mettre en vie une politique à destination du public 14-17ans en s'appuyant sur les intentions éducatives des élus (« *Œuvrer tous ensemble afin d'accompagner enfants et adolescents pour leur permettre de devenir des citoyens épanouis, libres et autonomes, capables d'occuper leur place dans la société et de devenir les acteurs de leur évolution et de défendre des valeurs autour de la laïcité, de la solidarité, du respect et de l'engagement* », « *L'adolescent autonome / L'adolescent citoyen / L'adolescent et son corps / L'adolescent et la culture* »).

Pour cela, il devra évaluer les attentes des jeunes, mettre en place des actions, des activités, des services et créer des dynamiques permettant à chacun de trouver sa place dans la cité et ce dans tous les espaces (Accueil Jeunes, gymnases, mais aussi : soirées, veillée...).

En s'appuyant sur les trois idées fondamentales de l'animation et donc de l'éducation populaire, nous articulerons nos missions en vue de permettre à chacun de s'épanouir et de trouver la place de citoyen qui lui revient.

Avec tous :

- Parce tout le monde : école, parents, associations, entreprises sont les acteurs de l'éducation de tous ces jeunes, **il est important de faire avec tous, et de permettre au jeunes d'identifier les ressources de leur territoire. Des actions en partenariat avec PISE (entreprises ouvertes, info parents, soirées Jeunes...), la constitution du livret des associations et des manifestations co-organisées ensemble seront mises en place.**

Par tous :

- Parce **que rendre les jeunes autonomes et citoyens** c'est les amener à « *prendre des responsabilités et des initiatives* », « *être force de proposition* », « *s'exprimer dans un collectif* », « *respecter le vivre ensemble* », « *apprendre et partager les droits et devoirs du citoyen en devenir* ».
- Parce ce qu'il est important que **les jeunes deviennent acteurs et pas simples consommateurs**, nous travaillerons sur des notions de coopération, et d'autogestion financière à travers des outils pédagogiques comme les juniors associations. Le fait de trouver des solutions, autofinancer ses projets, participent à la réflexion du faire ensemble. Les outils pédagogiques tel que les « juniors associations » peuvent nous permettre de travailler sur ces points

Le projet de jeunes comme moteur de cette construction :

Il est donc important de leur donner la possibilité d'être accompagnés pour la mise en place et la réalisation de leurs projets (cela va évidemment de la petite sortie en passant par la grosse manifestation).

Mais aussi :

Les animateurs devront donc accompagner et évaluer ces actions, avec pour finalité de permettre aux jeunes de les présenter aux élus.

Pour tous :

- Parce qu'**il est important que nous soyons les animateurs de tous les jeunes**, nous devons proposer des activités épanouissantes et novatrices, des activités physiques et sportives de pleine nature (APPN), offrir un accueil de qualité ouvert à tous et sans discriminations et **ouvrir toutes nos actions, informations, manifestations et séjours au plus grand nombre et ce en étant le moins cher possible**.
Pour permettre à tous d'avoir accès à nos services, **il est également important d'organiser sur nos structures un temps spécifique en dehors des horaires d'ouvertures traditionnelles pour accompagner les jeunes déscolarisés et jeunes majeurs**.
- Parce que **nous devons aussi à travers nos missions d'Animation Information et Orientation (AIO), accompagner, identifier et orienter les jeunes en difficultés vers les structures spécifiques**. Notre travail avec les jeunes sera donc également de détecter l'illettrisme, de les aider dans l'élaboration et leur processus d'orientation de leur projet professionnel, mais aussi de proposer tous les ans des thématiques d'information forte (comme par exemple cette année les addictions).
- Parce que la CCVI est novatrice en matière de politique jeunesse, **nous devons être un service identifié et reconnu comme tel, avec des animateurs reconnus comme étant des personnes ressources pour leur territoire**.

Des fonctionnements cohérents : harmoniser mais ne pas uniformiser

Afin de respecter le rythme de vie de l'adolescent, **nos structures sont ouvertes sur le temps libre des jeunes et donc hors du temps familial ou scolaire** (accueil périscolaire, mercredis et samedis) **mais également sur des temps de soirées** (veillées, manifestations, actions spécifiques). **Ces temps d'ouvertures sont d'ailleurs assez rares pour des services publics**. L'objectif principal du service jeunesse de la CCVI est de **produire le même service cohérent** sur toutes les communes (animations, informations) avec la même qualité, le même sens du service public et d'être novateur.

Car il est difficile, sur un territoire de huit communes (qui chacune ont connu des politiques territoriales et des ressources différentes), avec huit animateurs (Un référent sur chaque commune) de développer les mêmes projets, il semble important de chercher à travailler sur des projets locaux et intercommunaux.

Il y a donc **un projet pédagogique avec des axes identiques sur tout le territoire en lien avec les attentes des élus et un travail en équipe de la part des animateurs** (notifié dans le présent projet pédagogique et évaluable).

Ainsi avec des actions de proximité en lien avec les problématiques de chaque commune, des interlocuteurs identifiés, nous permettrons aux jeunes de se sentir « bien » sur leur territoire.

Objectifs de politique général	Objectifs opérationnels recensés dans les axes politiques	Objectifs opérationnels envisagés – applications (Evaluables et quantifiables)
<p><u>L'adolescent autonome</u> L'objectif est de permettre à l'adolescent de concevoir et d'agir en étant accompagné vers l'autonomie par un professionnel de l'animation socio-éducative. Aussi, des actions seront-elles mises en place pour développer ses capacités à forger des projets, à gérer son temps et à s'adapter à l'environnement social dans lequel il évolue. Parmi les actions projetées, on retiendra en priorité :</p>	<p>Parmi les actions projetées, on retiendra en priorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La gestion des rythmes de vie et l'organisation de son temps libre - La lutte contre l'illettrisme - L'élaboration de son projet professionnel 	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet de jeunes : tous les projets et actions (sorties, actions, manifestations...) seront établis sur la base active de l'implication des jeunes : méthodologie de projet, autofinancement, présentation au élus... - Accompagnement, Orientation, Information : des temps d'accueils spécifiques pour les jeunes majeurs ou non scolarisé sont mis en place pour à terme les orienter vers les structures adéquats (Mission locale, CIO ...) - Le temps libre s'inscrit sur un temps précis : hors de l'école et du temps familial. Des actions (soirées, veillées, mais aussi des manifestations) seront prévus pour toucher un maximum de jeunes et s'articuler exceptionnellement sur des temps de vie.
<p><u>L'adolescent citoyen</u> Chaque adolescent, selon son potentiel et ses spécificités, doit devenir un citoyen à part entière, engagé et critique en tant qu'acteur de son propre développement. L'apprentissage de la citoyenneté, tant française qu'europpéenne, passe par la connaissance et la compréhension de la société dans laquelle le jeune évolue et s'intègre progressivement.</p>	<p>Parmi les actions projetées, on retiendra en priorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'éducation au développement durable et à la critique éclairée du consumérisme - L'éducation à la citoyenneté européenne - L'intégration des adolescents handicapés dans les accueils jeunes - L'éducation à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toutes formes de discriminations 	<ul style="list-style-type: none"> - Création de temps forts autour des sensibilisations aux discriminations (accueils mixité du public- gens du voyages, le handicap, soirée débats...) - Actions sur des projets européens, accueils de public, travail avec les comités de jumelage. - Des actions autofinancé, avec des jeunes acteurs de leur projet : chaque projet de jeunes s'articulera sur un autofinancement obligatoire (mise en place de manifestations) mais pourra aussi s'orienter vers la constitution de juniors associations (visant à sensibiliser et accompagner une réflexion sur l'association) Les jeunes doivent connaître le prix des choses.

<p><u>L'adolescent et son corps</u></p> <p>Les temps de vacances et de loisirs doivent pouvoir être vécus par les jeunes comme des moments de détente, de plaisir, d'enrichissement et d'épanouissement personnel en harmonie avec leurs objectifs personnels et leur rythme de vie. La pratique d'activités variées, notamment physiques et sportives, la prise en compte des règles d'hygiène de vie et de santé permettront- aux jeunes de découvrir les limites de leur corps. Afin de mieux considérer leur environnement, ces conseils et ces pratiques développeront également le rapport aux règles inhérentes à chaque activité collective et le rapport au règlement propre à chaque structure d'accueil.</p>	<p>Parmi les actions projetées, on retiendra en priorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation d'activités physiques et sportives de pleine nature (APPN) - L'éducation à la santé, notamment la connaissance des dangers relatifs à l'usage de produits illicites, à la consommation de l'alcool et du tabac, aux conduites addictives (ex. en matière d'internet, de jeux électroniques, ...) - La prévention des comportements à risques : méconnaissance des dangers liés aux déplacements en milieu inhabituel (ex. montagne), non respect du code de la route et des règles de sécurité (ex. vitesse excessive), etc. - La valorisation du « vivre ensemble » et le respect des règles qui s'y rapportent. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre du PIJ des actions de sensibilisations régulière sur la santé sont lancés. - Le rappel à la loi doit être permanent (il n'y a pas d'autre règle de vie en société que celle déterminé pour protéger les plus faible. Mais aussi les bases du bon sens et une réflexion de tous els moments sur toutes les activités doit être lancé. (sécurité morale, physique et affective) - Des actions sur la protection de l'environnement et sur le bien être doivent être lancés : potager bio, tri sélectif, cuisine équilibré
<p><u>L'adolescent et la culture</u></p> <p>L'adolescent vit au sein d'un microcosme social, souvent limité à la famille, l'école, la bande de jeunes. Il convient de l'ouvrir sur le monde, notamment au travers de sa sensibilisation à la culture mais aussi aux différentes cultures, c'est-à-dire aux dimensions cosmopolites de la société du 21^{ème} siècle qu'il sera amené à rencontrer et côtoyer au cours de sa vie d'adulte. L'acceptation de toutes les différences sociales et culturelles, dans le respect des valeurs de la République et de la laïcité, doit être mise en œuvre pour une meilleure intégration de l'adolescent quelque soit le milieu socioculturel dont il est originellement issu.</p>	<p>Parmi les actions projetées, on retiendra en priorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La définition d'un projet pédagogique favorisant la connaissance de son environnement dans ses différentes dimensions : historique, géographique, économique, technique, artistique... - la connaissance des ressources patrimoniales et sociales du territoire du Val de l'Indre. - La découverte de pratiques ou de productions artistiques permettant un développement de nouvelles compétences et une meilleure appréhension des multiples facettes de la société actuelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les jeunes doivent connaître leur environnement direct (mise en place de livret des associations, animations dans les lieux ressources de la commune, animation avec les associations locales...) - La mise en place d'activités d'expressions (tagg, slam, radio..) - mais aussi de chantiers jeunes (actions de solidarités, valoriser un lieu, nettoyage d'un étang...)

Le service jeunesse

L'Accueil Jeunes, une structure définit par un cadre législatif

- 1 « accueil jeunes » disposant de 8 antennes sur le Val de l'Indre,
- 1 déclaration DDJS et CAF,
- 1 budget commun,
- 1 règlement intérieur commun.

8 animateurs (chacun responsable d'une « antenne » selon l'article 227-19 casf) dont un avec une compétence information jeunesse. Chaque animateur est seul sur sa commune.

1 coordonnateur communautaire (directeur de la structure)

Le fonctionnement et le règlement intérieur de chaque antenne y est identique.

L'accueil de jeunes est un dispositif qui a été créé en septembre 2006 au niveau national. Celui-ci avait été mis en place suite au constat sur la *nécessité de se retrouver « entre pairs » et d'être accompagnés vers l'autonomie*. Les « accueils Jeunes » offrent donc une forme d'accueil plus adaptée, s'appuyant sur:

Un local : l'accueil Jeunes s'organise à partir d'un local bien identifié, pour permettre aux adolescents de se retrouver entre eux, d'ouvrir un espace de dialogue et de construire avec l'animateur, les conditions négociées de leurs loisirs.

Un service permanent et une souplesse d'accueil (adapté au rythme de l'adolescent) : les jours d'ouverture et les horaires d'accueil sont organisés en fonctions des réalités et des besoins sociaux. Les horaires d'accueil sont plus souples (*ex : 14h à 19h le samedi, en soirée autour d'animations spécifiques la semaine...*) et s'adaptent au temps libre des jeunes.

Un projet pédagogique centré sur l'accompagnement de projets de jeunes : Au delà de l'organisation d'activités, « l'accueil jeunes » s'appuie sur véritable un projet d'accueil, il ne se résume pas à l'élaboration d'un « programme d'activités » faisant exclusivement appel à des prestataires de services. A ce titre, le projet s'appuie sur les compétences spécifiques des animateurs, qui doivent être valorisées. Les animateurs bénéficient de temps de préparation spécifique pour élaborer le projet et organiser des temps d'évaluation régulier.

Une proposition régulière d'activités de qualités : les activités sont soit en lien avec les attentes des jeunes, soit proposé par l'animateur.

Un accès à l'Information Jeunesse: Pour cela que dans chaque Accueils Jeunes, des relais informations sont à leur disposition. Les documents seront mis à jour par l'animateur en lien avec l'informateur jeunesse et des actions d'information ou de prévention pourront être organisées en lien toujours avec l'animateur information jeunesse.

1.2 Les lieux des huit Accueil Jeunes

Les locaux municipaux des Accueils Jeunes sont mis à disposition de la CCVI sous convention entre eux. Les bâtiments, l'entretien et les fluides restent donc à la charge de la commune.

Commune	Adresse exacte du local et N° de Tél	Nombre de m ² , nombre de pièces (détailler si activités précises)	Nbre de toilettes	Etat général du bâtiment
Artannes 02 47 73 27 08	En cours de construction			
Esvres 02 47 26 54 06	Accueil Jeunes Structure Multi Accueil , 38 rue du 11 Novembre 37320 ESVRES	Nombre de pièces : 5 + 1 régie / 67 m ² et un bureau de 8m ²	2 toilettes (1 homme et 1 femme)	Neuf
Monts 02 47 26 74 37	2, Rue de la Vasselière 37260 MONTS	5 pièces (3 salles d'activités, une cuisine, un bureau) et un local de rangement (régie) 93m ²	2 wc : 1 hommes / 1 femmes - pas de toilette handicapé	Travaux à prévoir et prévus. Vieille bâtisse.
Montbazou 02 47 38 41 10	Place des douves	60m ² 1 seule pièce,	WC: 2 extérieurs et aucun accès handicapé -30 m du local	bâtiment ancien
Sorigny 02/47/38/48/05	Le local se situe dans une salle à l'arrière de la salle des fêtes, rue des AFN 37 250 Sorigny.	L'accueil jeunes est composé de 2 pièces dont la première mesure 32 m ² et la seconde 20 m ² . Une sortie de secours avec un extincteur situé à côté de celle-ci.	Il y a aussi un WC et deux points d'eau composés d'un lavabo et d'un petit bidet.	Local temporaire (en attente du prochain accueil jeune)
St Branches 02.47.43.12.52.	Gymnase de St Branches	Une seule salle, 100 m ²	1 Toilette Et 2 urinoirs défectueux	Bâtiment mal entretenu et problème de chauffage. Vétuste
Truyes 02 47 43 38 41	Accueil Jeunes 28 rue du clocher 37320 TRUYES	Nombre de pièces : 5 + 1 Nombre de 96 m ²	2 toilettes (1 homme et 1 femme)	Pas de toilette handicapé Vieux bâtiment, humide
Veigné 02 47 34 03 07	Rue du Moulin (face au Moulin)	1 salle d'accueil ,1 bureau de direction,1 régie,TOTAL: 106 m ² -2 issues de secours et 2 extincteurs	1 toilettes hommes -1 toilette femmes -1 toilettes handicapés	Bon état

1.3 Les horaires d'ouverture de l'Accueil Jeunes

En orange : les structures ouvertes en permanence (sauf 2 semaines Noël et 2 semaines en Août)

Période scolaire

Mardi – Jeudi – Vendredi : **17-19h**

Mercredi - Samedi : **14-19h**

En vert uniquement ouvert sur le temps scolaire

En Bleu les jours irréguliers d'ouverture (en cas de renforts sur Monts et Veigné)

Vacances scolaires

Mardi –Mercredi - Jeudi – Vendredi - Samedi : **14-19h**

En jaune seulement ouvert sur les vacances

Animation / orientation / information :

Il est possible pour les jeunes déscolarisés, jeunes majeurs, et les familles de rencontrer les animateurs entre 13 et 17 heures lors des périodes scolaires.

	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Artannes					
Esvres					
Montbazon			+Ouverture du local dès 17h		
Monts					
Sorigny					
St Branchs					
Truyes					
Veigné					
Point Information Jeunesse					

Sur les communes les plus importantes telles que Monts, Veigné et Esvres sur Indre, les structures seront toujours ouvertes.

Les communes **de Monts et Veigné** auront accès à des temps de renfort, actions et manifestations plus importants. Pour ces temps là, les animateurs communaux jusqu'au 1er septembre 2009, viendront renforcer l'animateur en présence du fait de leur connaissance de la commune et du public.

La commune de **Montbazon** dispose de l'animation du Point Information du Val de l'Indre communautaire et d'un Accueil Jeunes. Un seul animateur communautaire assurera le fonctionnement de ces deux structures.

La Commune de **St Branchs**, au vu de son diagnostic actuel (locaux difficiles et vétustes) se voit donc pourvue d'un animateur ouvrant à mi-temps et intervenant en renfort régulier sur les Communes de Monts et Veigné.

Les animateurs de **Sorigny, Artannes, Truyes** seront sollicités afin d'assurer les renforts en plus.

Le PIJ (Point Information Jeunesse)

- Une information accessible de manière égale pour tous, au plus près du milieu de vie des jeunes
- Une information qui répond aux besoins des jeunes
- Une information impartiale, exacte, pratique
- Un accueil gratuit avec, selon les besoins, un accès à l'auto documentation et à des rendez-vous individuels (anonymat et secret professionnel)
- Un travail avec nos partenaires actuels : Mission Locale, Associations, Pise, Gendarmerie, Collèges, Mairies, AJH...

2.2.3 Un champ d'intervention « centralisé », « éclaté » et « nomade » de l'animateur information jeunesse

Son action est construite en lien avec une thématique qui est retenue chaque année scolaire et développée en conséquence sur le territoire. L'objectif étant de travailler dans le fond, sur les aprioris et les attentes du public.

Des actions temporaires sont lancées en parallèle ayant pour vocation de se dérouler sur tout le territoire, à destination de plusieurs publics. (jobs d'été, soirées, veillées parents d'ados).

Sur chaque Accueil Jeunes : mise en place d'un relais Information Jeunesse, composé de deux présentoirs disposant d'une information provenant du réseau IJ (Information Jeunesse). Une fois les problématiques identifiées, orientation vers le PIJ ou les services compétents.

Dans chaque commune : mise en place d'un panneau d'affichage coloré avec une information en direction des jeunes

Dans chaque collège : Mise en place de malles d'information déployées par nos animateurs. L'animateur informateur jeunesse est le seul à pouvoir intervenir sur chaque collège suite à une action visée avec le chef d'établissement.

Organisation de manifestations, élaboration d'outils de communication et d'actions régulières d'informations et de préventions.

Modalités administratives :

- établir une fiche action pour présenter la thématique annuelle et pour chaque action déclinée
- le travail doit être présenté au comité de pilotage

2. Les moyens humains

2.1 L'animateur jeunesse

2.1.1 Son rôle

Tous nos animateurs jeunesse sont professionnels et diplômés (minimum niveau 4). On attend de lui, un niveau d'expertises et de réflexion sur des problématiques jeunesse. L'animateur travaille seul sur son Accueil Jeunes sauf lors d'actions spécifiques. Il est donc le **gestionnaire de sa structure et sur sa commune**. Ainsi, il assure :

- la gestion de la somme impartie dans le budget général, actions et manifestations,
- auprès des élus locaux, les besoins en information.

Son rôle :

- capacité d'écoute et de réactivité,
- savoir-faire technique,
- anticipation – improvisation – évaluation,
- capacité à gérer un budget.

Compétences à acquérir rapidement :

- connaissance du tissu associatif local et capacité à mener des projets en partenariat,
- connaissance des différents dispositifs,
- connaissance des réseaux d'information jeunesse (PIJ, Point informatique, CIO, Mission locale,...),
- savoir accompagner un projet de jeune.

Il propose :

- des animations et activités de qualité, adaptées au public et leurs attentes,
- un accès à l'information,
- des actions de prévention,
- un accueil particulier à ce public (participation à la vie de l'accueil, aménagement de l'espace, convivialité...),
- il utilise les ressources de chaque territoire et celles de la CCVI,
- la participation à la vie de la commune.

2.1.2 Ses horaires de travail

	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	10-12				
Midi			10h30-13h30 (collège jour type)		
AM	13-19	13-19	14-19	13-19	13-19

Temps de Préparation, achats, administratif et Animation /information / orientation : seulement sur les temps scolaire de 13 à 17 h les mardis, jeudis et vendredis.

Ouverture public : 14-19 h temps vacances du mardi au samedi et 17-19 les mardis jeudis et vendredis et 14 -19 mercredis et samedis temps scolaire (le reste étant du temps de préparation)

Total : 34 heures

Reste : 4 heures stocker pour veillées, soirée, ou prépa en plus.

2.1.3 L'équipe d'animateurs jeunesse

Nom	Prénom	Date de Naissance	Lieu	Cp du Lieu	Diplômes
BOUQUIN	Jeremy	12/09/1975	Nevers	58000	BEATEP
BESSE	Caroline	20/01/1984	chambray les Tours	37170	BPJEPS
BOUSSEAU	Pascal	05/08/1977	chambray les Tours	37170	DUT
BOURBON	Benoit	21/10/1980	Tours	37000	DUT- DEFA
LACHAUD	Kevin	18/02/1977	Tours	37000	BEATEP
SAILLARD	Maud	20/12/1977	chambray les Tours	37170	DUT
MARCHAND	Laure	07/10/1978	chambray les Tours	37170	BEATEP
FOUQUET	Adeline	28/07/1987	Chambray les Tours	37170	DUT
GRENECHE	Thomas	02/12/1984	Chambray les Tours	37000	BPJEPS en cours
BAUDIN	Remi	08/02/1987	Châtellerault	86000	DUT

2.1.4 Le champ d'intervention de l'animateur jeunesse

	Objectif	Démarches administratives au préalable	Si facturation de service	Renfort d'un animateur
Animation en direction de tous les jeunes de la commune – Action Obligatoire	Rencontre entre jeunes sur d'autres lieux que l'Accueil Jeunes afin de faire vivre la commune.	Prêt gracieux, ou convention de mise à disposition ou arrêté autorisant l'occupation du gymnase, du plateau sportif, de lieux publics... Prévenir la commission Action Sociale et le comité de pilotage de la CCVI et la commune qui déterminera ainsi les modalités de sécurisation de l'intervention. Fiche action.	Une présentation du projet est fait en comité de pilotage, afin de valider et d'établir une délibération.	NON
Veillées et projet spécifique – Action Obligatoire	Travailler sur la convivialité, ou un projet spécifique (jeu de rôles, cuisine...).	Fiche action. Action prévue au minimum un mois à l'avance. Ce temps de travail fait partie du volume horaire des animateurs prévu à cet effet.	Une présentation du projet est fait en comité de pilotage, afin de valider et d'établir une délibération.	OUI si prévu au minimum 1 mois à l'avance
Sorties	Proposer des sorties ou accompagnement de projets de jeunes.	Autorisations parentales spécifiques.	Une présentation du projet est fait en comité de pilotage, afin de valider et d'établir une délibération.	oui
Manifestations et soirées sur la commune ouvertes à tous jeunes - Action Obligatoire	Faire vivre la cité, le territoire communautaire, de donner la possibilité aux jeunes d'avoir accès à des temps forts, sans forcément fréquenter les structures et de rendre « jeune » leur commune. 1 à 2 temps forts par an et 1 action à destination des parents	Présentation des actions par les jeunes au comité de pilotage. Prêt gracieux, ou convention de mise à disposition ou arrêté autorisant l'occupation du gymnase, de la salle des fêtes, du plateau sportif, de lieux publics... Prévenir la commune qui déterminera ainsi les modalités de sécurisation de l'intervention.		Oui et plus si besoin

		Fiche action.		
Organisation de séjours courts ou longs déclarés auprès de la Jeunesse et Sports - Action Obligatoire		Préparés au minimum 4 mois avant et présentés en comité de pilotage et en conseil communautaire. Projet pédagogique spécifique rédigé par l'équipe. Présentation du projet par les jeunes au comité de pilotage.	Service facturé aux familles, avec un budget minimum alloué par la collectivité. Séjours organisés par le service (limité au budget imparti et à la présentation en commission). Séjours à l'initiative des jeunes, charge à eux de monter leur projet et de l'autofinancer	OUI
Panneau information jeunesse dans chaque mairie	Permettre aux jeunes de la commune de pouvoir s'informer.			
Manifestations intercommunales	Réunir les jeunes du Val de l'Indre autour d'un projet motivé par leurs soins avec attribution d'un budget autonome <u>Concrètement</u> 3 actions sont possibles durant l'année.	Présentation 2 mois au minimum avant l'échéance en réunion d'équipe	Une présentation du projet est fait en comité de pilotage, afin de valider et d'établir une délibération.	OUI
Evaluation des attentes en vue du comité de pilotage	Connaissance du territoire <u>Concrètement</u> : sondage auprès des jeunes et 1 action à destination des parents			
Intervention au collège (2h/semaine) Montbazou, Monts, Esvres et Cormery Action Obligatoire	Identifier les animateurs et faire vivre le projet communautaire au sein des établissements scolaires, Permettre à chaque jeune d'avoir accès à des animations de qualité, Favoriser l'accès à l'information (vie associative, manifestations, débats avec le personnel éducatif...), Impliquer les jeunes dans la vie de leur établissement mais aussi de leur commune (leur permettre de créer leurs projets, participer à la vie de leur commune...)	Une convention est signée entre le chef d'établissement et la CCVI. Fiche action à remettre au principal.		

2.2 L'animateur informateur jeunesse

2.2.1 Son rôle

- Accueillir le public du PIJ 15h / semaine
- Maîtriser le fond documentaire, la gestion des outils, et son actualisation
- Aménager les espaces d'information, d'accueillir le public et l'accompagner dans ses recherches
- Créer des outils de communication
- Travailler avec le réseau IJ

- Faire vivre le dispositif sur la CCVI en sensibilisant les autres animateurs, alimentant les fonds documentaires sur chaque commune et dans les malles collèges
- Evaluer les attentes des jeunes et l'action d'information sur le territoire

2.2.2 Le Point Information Jeunesse du Val de l'Indre (PIJ)

Situé à **Montbazou** à l'espace emploi et répondant à un cahier des charges, le PIJ est ouvert 15 h par semaine. C'est l'animateur informateur jeunesse qui en la charge. Il doit donc :

- Centraliser, mettre en vie l'information,
- Proposer des ateliers, des forums...
- Faire vivre un page Internet spécifique,
- Alimenter les relais, malles et panneaux de chaque commune,
- Communiquer sur des actions jeunesse.

2.3 Le coordonnateur jeunesse

Le service et l'accueil sont gérés par le coordonnateur jeunesse. Il assume les fonctions de directeur de l'Accueil Jeunes et d'informateur jeunesse. Mais également, il :

- déclare la structure auprès de la DDJS,
- gère le budget global du service,
- déclare la prestation de service à la CAF,
- coordonne les actions,
- coordonne le temps de travail des animateurs et gère l'équipe d'animation,
- évalue les animateurs tous les trimestres,
- vérifie les nécessités de sécurité publique,
- anime le comité de pilotage et rédige le bilan général de la structure en fin d'année.

Il est responsable :

- du projet éducatif mis en place par les élus et se doit de l'évaluer régulièrement,
- du budget et le présente aux élus chaque année.

3. La vie du service

3.1 Une réunion d'équipe régulière

Tous les mardis de 10 h à 12 h sur des lieux aléatoires, une réunion est prévue excepté pendant les périodes de vacances scolaires.

On y aborde les problématiques du moment, les plannings d'actions, et la gestion courante du service (congés, formations, renforts...). C'est lors de cette réunion que sont prises les décisions en équipe.

1.4 Le budget du service jeunesse communautaire

Le Budget global:

Ce budget n'est qu'une base, il est mutualisable. L'objectif étant de favoriser l'autofinancement des actions, par des projets de jeunes.

Le service dispose d'un budget de 300 000 € (environ) : ce qui compte près de 250 000 € de masse salariale, 23 000 € (charges du pôle jeunesse, téléphone et frais KM, formations) et 27 500 € de pédagogique (voir moyens financiers mis en place).

	Fonctionnement pédagogique annuel
Artannes	2 000 €
Esvres	3 300 €
Montbazou	2 000 €
Monts	3 300 €
Sorigny	2 000 €
St Branchs	1 500 €
Truyes	2 000 €
Veigné	3 300 €
PIJ	2 000 €
- séjours	3 000 €
- projets jeunes	1 500 €
- location minibus	1 600 €
Total	27 500 €

3.2 Les engagements financiers

L'objectif est d'anticiper et d'aller le plus vite possible. Il faut donc favoriser les livraisons ou commandes groupées car les frais de déplacements devront être strictement limités.

Les dépenses de fonctionnements prévisibles (réponse en moins de 3 jours) :

Pour le petit matériel, jeux, consommables....

☞ *Indiquer la dépense (demande devis et RIB au fournisseur)* en réunion du mardi ou dans sa fiche mensuelle

☞ Envoie un mail au coordonnateur et au service comptable.

Le bon d'engagement est alors donné en réunion du mardi suivant.

Dépenses urgentes :

Comme par exemple l'alimentaire

☞ Voir directement auprès du coordinateur (possibilité d'aller dans certains magasins)

Dépenses liées à une action (séjours, intervenants, manifestations d'ampleur) :

Il faut attendre la délibération et l'aval de la commission avant d'engager les dépenses.

3.3 La communication

Afin de valoriser régulièrement les actions jeunesse, il est demandé aux animateurs de travailler la communication. Le service jeunesse de la CCVI s'est alors doté de deux outils : le journal mensuel « *c'est arrivé près de chez vous* » et le blog Internet **www.ccvj-jeunesse.fr**. Avant le 20 du mois, chaque animateur doit envoyer l'article concernant sa commune de rattachement (soit au coordonnateur, soit en direct sur le blog) et le coordonnateur assure la mise en page du journal et sa diffusion.

Concernant les actions sur chaque Accueil, la communication est assurée par les animateurs. Ils doivent établir :

- Un communiqué de presse est rédigé (par les jeunes ou l'animateur) puis envoyé aux correspondants de presse et à la commune au service communication.
- Des affiches et flyers sont créés, et diffusés
- Un article est régulièrement proposé au bulletin municipal

Concernant le service jeunesse, la communication est assurée par le coordonnateur. Il doit :

- Proposer et diffuser en mairie une plaquette d'information
- Tenir à jour le site Internet de la CCVI (et des communes)

3.4 Le calendrier annuel de travail

Septembre	Elaboration du projet pédagogique en équipe Constats et réflexions des actions sur chaque commune Rencontre avec les principaux de collège Préparation du comité de pilotage
Octobre	Comité de pilotage (présentation des actions, et du projet pédagogique) Début des interventions dans les collèges Evaluation des animateurs
Novembre/ Décembre	Fin de dépense des budgets (montage du prochain) Préparation du comité de pilotage Préparation été
Janvier	Comité de pilotage (Budget et présentation actions de l'été) Evaluation des animateurs
Février/ Mars	Bilan de mi-année
Avril/ Mai	Préparation comité de pilotage Evaluation des animateurs Début de constitution des bilans
Juin	Remise des bilans Comité de pilotage (bilan de l'année, constats et objectifs pour l'année suivante)
Juillet/ Août	Evaluation des animateurs

4. L'évaluation

4.1 L'évaluation formative des animateurs

En vue d'un travail pédagogique cohérent, les objectifs pédagogiques sont les mêmes pour chaque structure avec toutefois quelques particularités en fonction des problématiques spécifiques liées au territoire. L'animateur de chaque communes, met en cohérence ces axes et le constat afin d'établir, plusieurs actions, animations, projets en lien avec ces deux derniers. Toutes ces actions sont proposées au coordonnateur lors de réunion de travail individuelle et/ ou collectif. Afin d'évaluer les résultats de ces actions, l'évaluation sera formative c'est-à-dire qu'elle se fera tout au long de l'année et à chaque actions.

	Le bilan de l'Accueil Jeunes	Interventions collèges	PIJ	Séjours
Qui ?	L'animateur référant	Les animateurs intervenant dans les établissements	L'animateur informateur jeunesse	L'équipe d'animateur encadrant le séjour
Quel type d'évaluation ?	Analyse de territoire et constat (constitué en début d'année) Les feuilles de routes mensuelles Les fiches statistiques mensuelles Les fiches actions liées aux manifestations (avec en annexe : affiches, docs de travail) Articles de presse Synthèse et conclusion (évaluation pédagogique, statistique annuel, budgétaire, nouveau constat).	Fiche actions de l'année Articles de presse Conclusion, évaluations et statistiques.	Le thème de l'année – fiche action Une fiche action liée à chaque action (avec en annexe : affiche et docs de travail) Articles de presse Synthèse et conclusion (évaluations, statistiques budgétaires, nouveau constat).	Le projet pédagogique articles de presse Le bilan pédagogique et budgétaire

4.2 L'évaluation individuelle des animateurs

Les animateurs sont évalués individuellement par le coordonnateur tous les trimestres (suivi de l'accueil, qualité du service et professionnalisme, attente en formation...).

4.3 L'évaluation globale du coordonnateur

Suite au bilan de chaque animateur concernant sa structure de référence, le coordonnateur établira un bilan du service.

Le comité de pilotage désire qu'**en juin de chaque année scolaire**, le coordonnateur présente :

- Évaluation des actions et du projet pédagogique (quantitatif et qualitatif)
- Sondage auprès des jeunes (identification des services et attentes)
- Temps fort en direction des parents (identification des services et attentes)

Et que tous les trois ans : Évaluation de la situation globale et du Projet Éducatif